PROJET DE LOI

adopté

## SENAT

ie 28 octobre 1976.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'échange de lettres signé à Paris le 31 mai 1976 entre le Gouvernement de la République française et la Principauté de Monaco au sujet des privilèges et immunités de l'organisation hydrographique internationale.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 3 et 33 (1976-1977).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'échange de lettres signé à Paris le 31 mai 1976 entre le Gouvernement de la République française et la Principauté de Monaco au sujet des privilèges et immunités de l'Organisation hydrographique internationale, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 octobre 1976.

Le Président, Signé: Alain POHER.

<sup>(1)</sup> Nota. — Voir le document annexé au n° 3 (1976-1977), Sénat.